

Fondements bibliques et théologiques de la coopération et du consensus et quelques enjeux pratiques

1^{er} mai 2023, Pastorale des responsables d'Eglises mennonites, Ingersheim

Michel Sommer

Introduction

Le vote n'est pas la seule manière de décider pour une Eglise, un groupe ou un pays. Peut-être que pour un pays, c'est la meilleure manière possible, même si elle est certainement améliorable (référendums, consultations populaires...). Nos Eglises se sont habituées à la prise de décision par vote, au niveau de l'Eglise locale et au niveau de l'union d'Eglises, parfois au même niveau d'un conseil d'Eglise. Peut-être que pour certaines décisions, il faut procéder ainsi. Mais on peut penser qu'il y a mieux à faire et à vivre, entre autres grâce à la prise de décision par consensus. Si oui, pourquoi ? Sur quelles bases bibliques et théologiques ? Et quels en sont les enjeux pratiques ? Les réponses à ces questions forment la matière de ce qui suit.

1. Définitions

- La **coopération** est une manière de collaborer qui implique¹ d'abord une *manière de traiter les autres qui favorise des relations harmonieuses*, ce qui s'oppose à la compétition ; la coopération implique ensuite un *engagement mutuel*, entre des personnes ou des groupes, *à parvenir à un but commun*, ce qui s'oppose à la recherche d'un but personnel ; la coopération implique enfin concrètement un *travail en équipe*, ce qui s'oppose à l'idée et à la pratique d'avoir un chef qui dicte et dirige les opérations et des exécutants qui appliquent les consignes reçues.
- Le **consensus**² : il désigne généralement aujourd'hui un accord très large auquel un groupe est parvenu sur un sujet donné, suite à un processus d'information, de délibération et de prise de décision, sans recours à un vote formel, mais à l'aide d'autres moyens d'expression. L'accord très large est donc bien davantage qu'un accord majoritaire, mais pas forcément une unanimité. Le processus repose sur deux aspects clés : des niveaux de consentement différenciés, à savoir que l'on peut dire oui à une proposition en étant plus ou moins d'accord (cf. l'exposé de Didier Bellefleur ce même jour) et une qualité d'expression et de dialogue qui permet à tous, y compris aux personnes en désaccord, de reconnaître avoir été véritablement entendus et respectés et d'accepter une décision commune tout en ayant des réserves ou des objections.

¹ Clive Beed et Cara Beed, "Jesus on Cooperation", in : *Transformation*, vol. 32/2, 2015, p. 99. Voir aussi mon article à paraître dans les Cahiers de l'Ecole pastorale en 2023, « Fondements bibliques et théologiques de la coopération en Eglise et enjeux pratiques ».

² De *consensus* en latin = accord, au sens de « sentiment commun » ou « sens commun ». Le terme a évolué de « accord positif et unanime » pour désigner aujourd'hui davantage qu'un accord majoritaire, mais moins qu'une unanimité.

2. Comment fonder la coopération dans l'Eglise ? Pourquoi coopérer ?

Je propose un bref parcours biblique et théologique pour fonder la « coopération » dans l'Eglise.

Tout part du **Dieu trinitaire**, Père, Fils et Saint-Esprit. Les « personnes » du Dieu trinitaire sont divines à égalité, selon les confessions de foi classiques basées sur les Ecritures. Elles sont en relation de manière harmonieuse et inséparable, visant un but commun et œuvrant ensemble dans la distinction des personnes. A titre d'exemple, voici un verset qui donne presque le tournis : « Quand viendra le *Défenseur*, celui que, *moi, je* vous enverrai *du Père, l'Esprit de vérité*, qui provient *du Père*, c'est *lui* qui *me* rendra témoignage. » (Jn 15.26). Nous croyons en un Dieu de coopération.

Ce Dieu trinitaire, qui agit de manière coopérative, propose une vision par excellence pour la vie sociale humaine, que l'Eglise, à sa mesure, est appelée à refléter. Antoine Nouis estime que la Trinité propose à l'humanité « un exemple de relation qui permet la différence sans hiérarchie, qui soutient l'égalité tout en conservant à chacun sa personnalité »³.

L'Eglise, est la société, la communauté, appelée à refléter cette intention de Dieu, basée sur le Christ et animée par le Saint-Esprit. Le mot classique pour décrire cette qualité de relations que l'Eglise a vocation à vivre, c'est *koinonia* en grec (communion).

Voici un texte biblique à titre d'exemple, qui décrit cette communion, même si le mot n'est pas présent : « Car c'est dans un seul Esprit que nous tous – soit Juifs, soit Grecs, soit esclaves, soit hommes libres – nous avons reçu le baptême pour appartenir à un seul corps ; et nous avons tous été abreuvés d'un seul Esprit. » (1Co 12.12). La diversité n'est pas effacée, mais est « koinoniée » par le Saint-Esprit dans un seul corps.

L'Eglise communion (faite de diversité et d'unité) donne naissance à la notion **d'Eglise participative**⁴. Chaque membre a reçu un don du Saint-Esprit et est invité à participer, à contribuer, à la construction de l'Eglise et à la mission.

Voici un texte pour fonder la participation de chacun-e dans l'Eglise : « Or à chacun la manifestation de l'Esprit est donnée pour l'utilité commune. » (1Co 12.7). Utilisant l'image du corps humain pour décrire l'Eglise, Paul « suggère un fonctionnement global coordonné, auquel chacun participe, sans que les uns fassent le travail des autres⁵. » Sans sous-évaluation de soi (v. 15-16), sans surévaluation de soi (v. 21). Non, pour Paul « toutes les parties du corps s'inquiètent les unes des autres » (v. 25). On rejoint ici le premier aspect de la définition de la coopération, à savoir une manière de traiter les autres en vue de relations harmonieuses.

Considérer l'Eglise comme une communauté participative, c'est en somme aller au bout de la logique du sacerdoce universel. Cette notion de « communauté participative » est le bon cadre pour penser et vivre la coopération entre les membres de l'Eglise.

³ Antoine Nouis, *Les Cahiers du caté*, tome 1, Réveil publications, Lyon, 2002, p. 107.

⁴ Voir *Confession de foi dans une perspective mennonite*, article 16 « L'organisation et l'unité de l'Eglise », p. 47, § 1.

⁵ Christophe Paya, « Collégialité, travail en équipe », in : Christophe Paya et Bernard Huck (sous dir.), *Dictionnaire de théologie pratique*, Excelsis, Charols, 2011, p. 179.

Si l'appel à l'Eglise est d'être et de devenir une communauté participative, il est cohérent que les **ministères de direction, d'unité et de soin, s'exercent de manière collégiale**. La récente fiche ministère de nos Eglises sur la collégialité mentionne 25 textes comme fondements bibliques. Dans le livre des Actes des apôtres, on compte environ 100 personnes associées au ministère de Paul ! Et la notion d'« ancien » est plurielle et désigne toujours un groupe de personnes dans le Nouveau Testament. La notion de collégialité ne doit pas niveler les particularités et les dons personnels. Elle s'ouvre assez naturellement à la coopération et au travail d'équipe pour les équipes pastorales.

3. Comment fonder la prise de décision par consensus ? Pourquoi prendre des décisions par consensus ?

Comme tout à l'heure, je propose un parcours pour fonder la prise de décision par consensus dans l'Eglise.

Partons de la **nature de l'Eglise**, « communion », comme mentionné auparavant ou encore « communauté de paix » selon notre Confession de foi, où les divisions ou conflits sont « en voie de résolution pour que toutes les catégories humaines soient guéries, réconciliées et forment une communauté de paix⁶. »

L'article se poursuit en évoquant **l'organisation sociale et fraternelle de l'Eglise**. On se rapproche de la question de la prise de décision. Voici ce qui est dit au sujet de l'organisation : « Le Seigneur l'appelle à se démarquer des organisations traditionnelles, aussi bien politiques que religieuses. Avec des fonctions et des responsabilités assurées par ses membres, l'Eglise vit sur le principe du service réciproque, de la mise en commun des dons de chacun, avec une attention spéciale portée aux plus petits et aux plus faibles⁷. »

Cela rejoint en bonne part l'idée d'une Eglise participative⁸. Comment prendre des décisions alors qui seraient en cohérence avec la nature de l'Eglise et avec l'organisation sociale et fraternelle à laquelle elle est appelée ?

Notons au passage que **Dieu permet à son Eglise de prendre des décisions**, qu'il lui confie même cette tâche. « Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel. » (Mt 18.18). « Lier » et « délier » sont deux termes techniques en usage chez les rabbins à l'époque⁹. Ils décrivent un discernement moral : lier, c'est maintenir une règle, délier, c'est libérer d'une règle. Dans le contexte du passage, il s'agit de la décision de l'Eglise de maintenir un lien de fraternité ou de passer à une relation

⁶ *Confession de foi dans une perspective mennonite*, article 9 « L'Eglise de Jésus-Christ », Editions Mennonites, Montbéliard, 2015, p. 28.

⁷ *Ibid.*, p. 28.

⁸ On pourrait aussi développer l'image du corps du Christ pour fonder théologiquement le consensus : les membres appartiennent au corps du Christ, ont reçu des dons du St-Esprit, cherchent à approfondir leur communion et considèrent que toutes les parties du corps sont importantes. Le consensus prend au sérieux cette image : un corps qui fonctionne bien intègre les apports de tous ses membres. Voir Martin Hoegger, « Le modèle du consensus : un changement institutionnel radical », https://martin.hoegger.org/wp-content/uploads/legacy/consensus_changement_institutionnel_radical_5.4.06.pdf, p. 3.

⁹ Voir John H. Yoder, *De la paix du Christ à la « politique » de l'Eglise*, collection Perspectives anabaptistes, Excelsis, Charols, 2014, p. 160.

différente, au bout d'une procédure de « discipline ». Retenons-en ceci pour notre sujet : ce que l'Eglise rassemblée discerne et décide moralement peut être validé par Dieu¹⁰ !

Sur quelle base l'Eglise prend-elle des décisions ? Sur la base de la Parole de Dieu interprétée de manière christocentrique, ce qui passe par une mise en commun des compréhensions de la Parole de Dieu en lien avec le sujet de décision. Dans ce discernement de la volonté de Dieu en situation, Dieu parle par son Esprit pour éclairer et actualiser sa Parole. Souvent, la Bible ne parle pas directement d'un sujet actuel précis ; cela demande un travail théologique pour dégager des principes à faire résonner dans le présent.

A propos des prises de décisions en Eglise, la tradition quaker (une autre Eglise historiquement pacifiste) fait peu de différence entre le culte et la réunion d'affaires (l'équivalent d'une réunion de membres ou une assemblée générale). Ecoutez ces recommandations d'Edward Burrough en 1662 concernant la réunion d'affaires : « Etant réunis dans l'ordre, vous n'avez pas à passer votre temps en discours inutiles, superflus et stériles. Conduisez-vous dans la sagesse de Dieu ; non pas à la façon du monde, par discussions échauffées, en cherchant à parler plus et à dépasser l'un ou l'autre en paroles comme s'il s'agissait d'une controverse entre parti et parti d'hommes ou de deux côtés en lutte violente pour la domination. Ne décidez pas les affaires par le vote du plus grand nombre. Il faut tout mener dans la sagesse, l'amour et la fraternité de Dieu, et dans le Saint-Esprit de vérité et de justice ; écoutez, et déterminez chaque affaire que vous avez à traiter avec amour, recul, douceur et chère unité ; j'insiste, comme un seul parti, tout pour la vérité du Christ, et pour l'exécution du travail du Seigneur, et s'aidant l'un l'autre selon la capacité que Dieu a donnée ; et à déterminer les choses par une concorde générale et mutuelle, en trouvant l'accord ensemble comme un seul homme dans l'esprit de vérité et d'équité, et par son autorité¹¹. »

Comment prendre des décisions alors qui favorisent la poursuite d'un « accord ensemble », « par une concorde générale et mutuelle » ? Nous avons déjà des éléments de réponse dans notre Confession de foi, dans l'article sur « L'organisation et l'unité de l'Eglise ».

« Lorsque les membres de l'Eglise prennent des décisions, par exemple choisir des responsables ou résoudre des conflits, ils écoutent et parlent dans un esprit d'ouverture et de prière, guidés par les Écritures. Ils sont ouverts non seulement à l'approbation, mais également à la désapprobation. Lors d'un processus de discernement, il est préférable de rechercher patiemment une direction du Seigneur conduisant à un consensus, plutôt que de prendre des décisions hâtives ou forcées¹². »

Le terme « **consensus** » est présent ! Avec la mention du temps parfois nécessaire pour y parvenir. Et avec des recommandations quant aux attitudes à cultiver. Et le commentaire de l'article décrit la prise de décision par consensus.

¹⁰ Le contexte du texte biblique en question évoque la condition suivante : être réunis au nom du Christ (v. 20), au sens fort, à savoir dans la logique du passage, pour rechercher la réconciliation.

¹¹ Edward Burrough, 1662 : in : Edouard Dommen, *Les quakers*, Cerf, 1990, p. 45.

¹² *Confession de foi dans une perspective mennonite, op. cit.*, p. 46.

« Le consensus signifie que l'Église a recherché l'unité de l'Esprit. L'Église écoute attentivement toutes les voix, la majorité et la minorité. Cela suppose que chacun exprime son avis, parle en face-à-face, et se montre prêt à accepter la décision qui sera prise. Le consensus est atteint lorsque l'Église est parvenue à une pensée commune sur le sujet, ou lorsque ceux qui sont d'un avis différent ont indiqué qu'ils ne désirent pas s'opposer à la décision du groupe et qu'ils pourront vivre avec elle¹³. »

En en quoi la prise de décision par consensus est-elle pertinente pour l'Église¹⁴ ou pour une union d'Églises ?

- Parce qu'elle se soucie de la manière de conduire les débats et pas seulement du résultat des débats, comme témoignage à la communion¹⁵
- Parce qu'elle laisse de la place à la consultation, à l'exploration, au questionnement, au mûrissement des avis (davantage qu'un vote formel)
- Parce qu'elle fait de la place aux convictions et aux expériences des uns et des autres, y compris des personnes qui s'expriment moins (par l'usage de cartes indicatrices d'opinion, de deux couleurs)
- Parce qu'elle veille à l'avis des minorités
- Parce qu'elle favorise la coopération plutôt que le débat contradictoire
- Parce qu'elle encourage la soumission mutuelle plutôt que la victoire dans un débat
- Parce qu'elle favorise l'écoute de l'autre dans une forme de recueillement ou de lenteur en tout cas, et donc l'approfondissement de la compréhension de l'autre
- Parce qu'elle encourage la participation de toutes les Églises représentées pour arriver à une décision, qu'elles sont impliquées dans la prise de décision et qu'elles seront davantage prêtes à expliquer la décision à leur Église locale.

Pour le pasteur réformé Martin Hoegger, le consensus « est une manière de vivre l'Église par laquelle s'établit un climat de confiance entre personnes, favorable à une prise de décision selon la volonté du Christ. Alors que le débat parlementaire crée une atmosphère de "pour ou contre", ce modèle suscite une écoute et une pensée coopérante¹⁶. »

Voici un texte biblique en écho : Actes 15 qu'on lit souvent comme exemple réussi de résolution de conflit. Lu sous l'angle de la prise de décision par consensus, le récit est fructueux également.

- On se réunit pour « examiner cette affaire » (v. 6). C'est le temps de l'information, qui a déjà commencé avant (v. 4), quand Paul et Barnabé rapportent aux apôtres et aux anciens la conversion de non-juifs.

¹³ *Ibid.*, p. 47, § 3.

¹⁴ Les points qui suivent sont inspirés du document du Conseil œcuménique des Églises, *Atteindre le consensus – Guide pour la conduite des réunions*, 2013, <https://www.oikoumene.org/fr/resources/publications/achieving-consensus>, p. 1-2, et aussi des indications de la Conférence Mennonite Mondiale, *Indications pour la prise de décision par consensus*, <https://mwc-cmm.org/en/resources/making-decisions-consensus-guidelines>

¹⁵ « Ce n'est pas d'abord la décision qui compte, comme dans le modèle de confrontation (pour ou contre), mais la qualité de l'écoute, l'attention à la diversité des voix, aux nuances. » (Georges Lemopoulos, cité dans l'article de Martin Hoegger, « Le modèle du consensus : un changement institutionnel radical », *op. cit.*, p. 4.

¹⁶ *Ibid.*, p. 3.

- Il y a une phase de délibération, avec un « vif débat », la parole de Pierre, la multitude qui fait silence, l'écoute de Barnabé et Paul à nouveau, et lorsqu'ils se taisent (dit le texte), la parole de Jacques.
- La mention du silence est intéressante, car elle peut indiquer une qualité d'écoute, et une lenteur des prises de parole, en tout cas à ce moment-là. A noter aussi, selon le récit qu'en fait Luc, la prise de parole successive, ordonnée, sans interruption d'après le texte. A noter encore la prise de parole relativement brève des intervenants, sans monologue interminable...
- Bref, il y a une qualité de dialogue, après un « vif débat » (v. 7).
- Une phase de décision : « Alors il parut bon aux apôtres et aux anciens, ainsi qu'à toute l'Eglise, de choisir... » (v. 22) et d'écrire une lettre aux non-juifs d'Antioche, de Syrie et de Cilicie.
- Le processus conduit à un accord de l'ensemble des personnes présentes (apôtres, anciens, toute l'Eglise). Cela ressemble même à une unanimité, ce qui serait même davantage qu'un consensus (au sens actuel du terme).
- La manière qu'a Luc de formuler le point d'accord est intéressante : « Alors il *parut bon* aux apôtres, aux anciens, ainsi qu'à toute l'Eglise... » (v. 22). On peut traduire aussi « Il sembla bon... » La même formulation est reprise dans la lettre envoyée : « Il *a paru bon* à l'Esprit saint et à nous-mêmes... » (v. 28), en y associant cette fois le St-Esprit, ce qui n'était pas le cas dans la première mention. Dans ce « il parut bon » ou « il a paru bon », je vois l'indice d'un processus, d'une recherche, d'un discernement, en situation, de la volonté de Dieu qui, au bout du processus, apparaît comme telle, avec même une touche de prudence voire d'humilité (« il parut bon »).

Que ce récit nous forme, vraiment, et nous transforme, toujours à nouveau !

Mais on pourrait dire : mais pourquoi parlons-nous de consensus, d'un accord très large, et ne visons-nous pas l'unanimité, comme dans Actes 15 semble-t-il ? Si le St-Esprit agit vraiment, nous devrions parvenir à une unanimité lors d'une prise de décision.

- L'unanimité se produit parfois. Elle est un cadeau et implique aussi une maturité spirituelle des personnes concernées. Elle est une visée pour l'Eglise.
- Pourquoi n'est-elle pas toujours atteinte ou pas souvent atteinte dans les prises de décision en Eglise ?

D'abord, l'unanimité ne doit pas être confondue avec l'uniformité, la « pensée unique » si l'on veut. L'Eglise est un corps faisant place à l'unité et à la diversité. Cette diversité dans l'unité est un chemin, qui peut passer par un accord large, mais pas unanime.

Ensuite, nos limites de vue, nos limitations de vision, nos angles morts, sans connotation morale de péché, jouent un rôle : ils sont l'expression de notre finitude, avec laquelle le St-Esprit et l'Eglise composent.

Enfin, il arrive que le pouvoir du péché nous rattrape sous la forme de, par ex., l'orgueil, de la jalousie, de la volonté de pouvoir...

Dans la recherche d'un consensus, il se peut que parfois, on parvienne à une unanimité, favorisée par le processus de prise de décision par consensus, davantage que par un vote formel, comme un scrutin dans le cadre de nos pays démocratiques.

4. Quelles sont les conditions à remplir pour que la prise de décision par consensus se passe bien ?

Ces conditions sont importantes, car il faut distinguer un outil (la prise de décision par consensus) et son usage. L'outil peut être bon, approprié pour les décisions de l'Eglise, mais on peut en faire un mauvais usage. Voyons donc quelques conditions valables en général pour la prise de décision en Eglise¹⁷.

- Avoir une juste vision de l'Eglise, communauté de frères et de sœurs en Christ (cela s'oppose à l'idée que le pasteur ou le bureau de l'AEEMF ou son président ou mon Eglise locale décide ou détienne la vérité)
- Discerner ensemble par l'échange ouvert (cela s'oppose à la préférence ou au désir personnels ; cela s'oppose aussi à la confrontation d'experts)
- Ecouter et parler : concernant l'écoute, mettre en suspens ses idées propres et convictions ; être conscient de sa connaissance partielle ; vivre un décentrement de soi. S'agissant de la prise de parole, assez de liberté et de confiance pour s'exprimer ; s'exprimer sans attaquer les personnes
- Prendre le temps pour l'écoute de Dieu, par des moments dédiés et par une manière de vivre les échanges ; prendre le temps pour se centrer sur Christ par des moments de culte, prière, étude biblique...
- Prendre le temps pour les relations informelles, pour instaurer ou cultiver de bonnes relations entre frères et sœurs (repas, détente...)
- Faire les démarches de réconciliation souhaitables : ça peut être modeste pour commencer : se parler, renouer, se réappropriiser ; et si possible aller plus loin, vers le pardon et la repentance, conditions pour une réconciliation. Sans cela, les problèmes relationnels non réglés risquent de parasiter l'usage de la recherche de consensus
- Être ouvert à l'action du St-Esprit par les paroles et l'écoute, et ouvert à un travail intérieur.

5. Quels sont les pièges à éviter dans la prise de décision par consensus ?

Je le redis, l'outil de la prise de décision par consensus peut être bon, mais on peut en faire un mauvais usage. Voyons quelques pièges ou dérives à éviter.

¹⁷ cf. Pascal Keller, « Prendre des décisions ensemble en Eglise : principes bibliques », in : Paul Hege (sous dir.), *Décider en Eglise : casse-tête ou opportunité ?*, Dossier de Christ Seul 1/2016, Editions Mennonites, Montbéliard, p. 22-33. La lecture de ce livre est très utile pour le thème de la prise de décision en Eglise, avec aussi l'interview de Max Wiedmer, « La décision par consensus dans la pratique de la Conférence Mennonite Mondiale », p. 47-51.

- **1.** Mettre de la pression pour prendre une décision sans tarder, malgré les minorités défavorables
- **2.** Ne pas donner assez la possibilité d'exprimer un autre avis, pour ne pas troubler les débats ou par volonté de parvenir à un accord. La définition du consensus selon le dictionnaire Larousse est quasiment choquante à cet égard : « Procédure qui consiste à dégager un accord sans procéder à un vote formel, ce qui évite de faire apparaître les objections et les abstentions. » Si la recherche de consensus implique de ne pas faire apparaître les objections, cela ressemble fortement à un outil d'uniformisation des pensées et de minimisation des différences.
Pour le dire encore autrement : le piège serait de ne pas accepter la réalité voire la nécessité des conflits (d'idées, pas de personnes) par préférence pour un consensus mou.
- **3.** Mettre de la pression (subtile) sur les minorités pour qu'elles se rallient, au nom du processus bien suivi
- **4.** Minimiser l'importance de la recherche de la volonté de Dieu, de la vérité dégagée des Ecritures, au profit de l'accord et du maintien de l'unité
- **5.** Penser que la prise de décision par consensus est l'unique outil pour tout type de décision commune¹⁸
- **6.** Croire qu'il faut toujours parvenir à un consensus ou que l'on va toujours réussir à y parvenir¹⁹. On peut espérer un consensus, ce qui est différent de l'exiger.
- **7.** Croire qu'une décision est nécessairement bonne, parce qu'elle est le résultat d'un consensus (l'Eglise peut errer)
- **8.** Refuser des prises de décision urgentes par prétexte de consensus non atteint
- **9.** Ne pas prendre des décisions impopulaires, mais qui pourraient être souhaitables²⁰
- **10.** Pour les minorités : se victimiser et faire blocage pour exister ; ou agir comme un lobby. Transformer le consensus en domination par une minorité.

On peut se demander si je fais bien d'indiquer cette liste de pièges, alors que nous voulons avancer vers davantage de prise de décision par consensus, en particulier au sein de ce groupe réuni qu'est la réunion des anciens, prédicateurs et diacres...

¹⁸ Pour des élections de personnes dans une Eglise locale, le vote classique peut être préférable, avec des aménagements comme une préconsultation des membres, un discernement, une information quant aux candidats et la possibilité de dialogue avec eux, une prise en compte de la minorité. Le « vote à jugement majoritaire » mériterait exploration et test : il s'agit d'une méthode de vote par valeur (les électeurs attribuent une mention à chaque candidat et peuvent attribuer la même mention à plusieurs candidats), pour laquelle la détermination du gagnant se fait par la médiane (lieu de la mention majoritaire) plutôt que par la moyenne. Elle met fin au vote utile, au vote par défaut, au vote blanc. Voir https://fr.wikipedia.org/wiki/Jugement_majoritaire

¹⁹ L'Eglise anglicane n'y est pas parvenue récemment, puisque la Global South Fellowship of Anglican Churches qui représente 75 % des anglicans dans le monde a cessé de reconnaître l'archevêque de Canterbury et a signifié la fin de la communion avec l'Eglise d'Angleterre, suite à la décision de cette Eglise et de l'archevêque de mettre en place une prière de bénédiction pour les couples de même sexe mariés civilement, sans que ce soit pour autant un mariage prononcé par l'Eglise.

²⁰ L'évêque luthérienne Margot Käsmann n'est « pas convaincue que l'apartheid en Afrique du Sud aurait pu être résolu par le consensus ». Voir Martin Hoegger, *op. cit.*, p. 5.

Je le fais pour deux raisons :

- Pour être réaliste et pas idéaliste quant à cet outil
- Pour nous renvoyer aux attitudes nécessaires pour un bon usage de cet outil.

6. Et quand le consensus n'est pas possible (malgré les niveaux de consentement différenciés) ?

Il reste encore différentes possibilités²¹.

- La personne qui préside invite à un moment de silence et de prière ou à une pause.
- On peut transmettre la question à un groupe représentatif, chargé de l'approfondir et de refaire une proposition ultérieurement à l'assemblée
- Enfin, l'assemblée peut arriver à se mettre d'accord sur le fait qu'aucune décision ne peut être prise ; soit on retire la proposition, soit on la renvoie à plus tard.

Conclusion

En ce jour de mobilisation dans tout le pays contre la réforme des retraites, par des manifestations et des grèves, nous traitons du consensus, et de la bonne manière de le pratiquer comme mode de décision commune. Et si les Eglises pouvaient être source d'inspiration pour le pays dans la manière de prendre des décisions ?

²¹ Martin Hoegger, *op. cit.*, p. 5-6.

Bibliographie

- Conférence Mennonite Mondiale, *Indications pour la prise de décision par consensus*, <https://mwc-cmm.org/en/resources/making-decisions-consensus-guidelines>
- Conseil œcuménique des Eglises, *Atteindre le consensus – Guide pour la conduite des réunions*, 2013, <https://www.oikoumene.org/fr/resources/publications/achieving-consensus>
- Paul Hege (sous dir.), *Décider en Eglise : casse-tête ou opportunité ?*, Dossier de Christ Seul 1/2016, Editions Mennonites, Montbéliard, en particulier p. 47-51 « La décision par consensus dans la pratique de la Conférence Mennonite Mondiale »
- Martin Hoegger, « Le modèle du consensus : un changement institutionnel radical », https://martin.hoegger.org/wp-content/uploads/legacy/consensus_changement_institutionnel_radical_5.4.06.pdf
- Passerelle Eco, « La Méthode du Consensus – Présentation », https://www.passerelleco.info/article.php?id_article=83
- Passerelle Eco, « La Méthode du Consensus – Passages Clés », https://www.passerelleco.info/article.php?id_article=84
- Passerelle Eco, « La Méthode du Consensus – Expérimenter », https://www.passerelleco.info/article.php?id_article=85
- Louis Schweitzer, « Consensus et liberté : la diversité théologique dans l’Eglise locale », in : *Les Cahiers de l’Ecole pastorale*, 2^e trim.2018, n° 108, p. 7-19
- Uniting Church of Australia, *Manual for Meetings*, 2009, https://www.commonword.ca/FileDownload/19613/Manual_for_Meetings.pdf

Critique du consensus :

- The Limits of Consensus, <https://socialistworker.org/2011/10/10/the-limits-of-consensus>
- The Logical Bases of Deliberative Democracy : The Limits of Consensus, <https://www.press.umich.edu/pdf/0472099493-ch7.pdf>